

Les cours ne seront que de quatre ans, comme par le passé, au lieu d'être de cinq, comme le voulait le projet de loi.

L'on formera un bureau central d'examineurs tant pour l'admission à l'étude que pour l'admission à la pratique. La moitié des membres de ce bureau seront choisis parmi les professeurs des différentes facultés de médecine—l'autre moitié parmi les médecins de la province, —Ce bureau d'examineurs sera tout à fait indépendant du collège des médecins.

C'est là croyons-nous, une sage mesure ; par le fait même, nous obtenons la réciprocité avec Ontario ; de plus, le désir d'arriver avantageusement à ces examens est de nature à créer, entre nos universités une émulation qui ne peut que relever le niveau des études médicales.

NAISSANCES.

A la Pointe St Charles, le 6 Nov, 1891, l'épouse de M. le Dr Delorme un fils.

En cette ville, le 8 oct. l'épouse du Dr J. Asselin, 49D St-Denis, une fille.

Bibliographie

TRAITÉ PRATIQUE DE MATIÈRE MÉDICALE, DE THÉRAPEUTIQUE ET DE TOXICOLOGIE, par M. le Dr H. E. Desrosiers, Montréal, 1891.

Nous venons de recevoir ce traité par le public médical attendait avec impatience.

Depuis longtemps le besoin se faisait sentir parmi nous d'un ouvrage de thérapeutique essentiellement canadien et à la hauteur de la science actuelle.

Sous le rapport de l'étude des médicaments, les médecins canadiens-français sont dans une position assez étrange.

Tenant à l'École française à cause notre langage, nous tenons à l'École américaine et anglaise par notre position géographique et par nos auteurs universitaires. Notre pharmacopée se ressent nécessairement de ces diverses relations. Les traités français de thérapeutique ne nous conviennent pas exactement : nous n'avons pas été habitués à leur manière de doser ; les médicaments ne sont pas tout à fait les